



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-26

Séance du 11 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absent(s) : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Bérénice GAND, Fabien LEROY, Lucie GOULET et Maryvonne QUEMION formant la majorité des membres en exercice,

Pouvoirs : Cyrille GUILLEMARD donne pouvoir à Nadège FRANCOIS
Jean Pierre BANCTEL donne pouvoir à Dominique CAPRON

Absents excusés : Caroline TOUTAIN, Sophie COMONT, Julien MERVILLE

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Maryline MAUPAIX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20251211-2025-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025

Date de convocation
01/12/2025

Tarifs communaux 2026

Les tarifs funéraires pour l'année 2025 seront les suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Il est proposé une augmentation de 1%.

Concessions cimetières

Durée	ENFANTS	ADULTES
15 ANS	29.45 € x 1 % = 29.75 € arrondi à 30.00 €	122.65 € x 1 % = 123.89 € arrondi à 124.00 €
30 ANS	48.22 € x 1 % = 48.71 € arrondi à 49.00 €	189.00 € x 1 % = 190.91 € arrondi à 191.00 €
50 ANS	75.16 € x 1 % = 75.92 € arrondi à 76.00 €	298.51 € x 1 % = 301.53 € arrondi à 302.00 €

Columbarium

Concession de 15 ans : $320.81 \text{ €} \times 1 \% = 324.05 \text{ €}$ arrondi à **324.00 €**

Concession de 30 ans : $641.92 \text{ €} \times 1 \% = 648.40 \text{ €}$ arrondi à **648.00 €**

Plaque : $151.01 \text{ €} \times 1 \% = 152.54 \text{ €}$ arrondi à **153.00 €**

Cavurnes

15 ans : $372.26 \text{ €} \times 1 \% = 376.02 \text{ €}$ arrondi à **376.00 €**

30 ans : $468.36 \text{ €} \times 1 \% = 473.09 \text{ €}$ arrondi à **473.00 €**

3-2 – Tarifs salles des fêtes au 1^{er} janvier 2026 :

Il est proposé d'augmenter de ne pas faire d'augmentation sur la salle des fêtes

- Vin d'honneur : 140.26 € arrondi à **140.00 €** (pas d'augmentation)

- Caution : 240.01 € arrondi à **240.00 €** (pas d'augmentation)

Tables et chaises :

- Table 1.50 € (pas d'augmentation)

- Chaise 1.00 € (pas d'augmentation)

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour les tarifs cimetières et salle des fêtes pour l'année 2026.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO

